

Compte-rendu

Charte de la participation du public. Bilan & mise en perspective

Journée d'échanges de la Communauté des adhérents à la Charte de la participation du public, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) – 14 février 2018

L' Institut de la concertation et de la participation citoyenne était présent le 14 février 2018 pour la journée de la Communauté des adhérents à la Charte de la participation du public à l'occasion du premier anniversaire de la mise en œuvre de celle-ci.

Une cinquantaine de participants étaient réunis dans l'auditorium de la Tour Séquoia abritant une partie des bureaux du Ministère de la transition écologique et solidaire : maîtres d'ouvrage, collectivités territoriales, associations ou cabinets de conseil spécialisés dans les questions de concertation et de participation citoyenne.

L'occasion de faire le point sur les avancées qu'a permis la Charte, la Communauté des adhérents qui s'est formée autour de celle-ci et sa feuille de route.

Retour sur la Charte de la participation : élaboration, usages, et feuille de route de la communauté des adhérents

La journée s'est déroulée autour de trois temps; le matin était dédié à la communauté de Charte.

Les participants ont travaillé sur les critères d'évaluation d'un projet participatif, à partir d'un outil d'auto-évaluation construit par le Cerema, un « baromètre de contribution à la Charte de la participation ».

L'objectif de cet outil est de permettre à toute personne (maître d'ouvrage, élu, association,...) de soumettre une démarche participative à l'épreuve de la Charte de la participation. Les participants à la journée ont donc testé cet outil au regard de différents dispositifs, en l'améliorant, reformulant les items les moins clairs... Dès que ce baromètre sera finalisé, l'ICPC le mettra à disposition sur son site internet. Ce test d'outil a été suivi par un rappel de la feuille de route que la communauté s'était donnée lors des ateliers consacrés à la Charte en 2017, et à un état des lieux des différents chantiers envisagés. La principale avancée est la mise en place du réseau social par le Commissariat Général au

Développement Durable, sur lequel les adhérents peuvent échanger, partager leurs ressources, monter des groupes de travail, etc. Cette plateforme est aujourd'hui en ligne (www.reseau-participation.fr).

Un projet de lettre ouverte avait été lancé avant les élections présidentielles de 2017. Le CGDD a suggéré d'en faire une déclaration d'intention de l'ambition portée par la Charte et sa communauté, plutôt qu'une interpellation politique.

Comment articuler enjeux liés à la transition écologique et solidaire et ceux de la participation ?

Le deuxième temps de la journée a été celui du déjeuner-débat sur le thème « *La participation du public au service de la transition écologique et solidaire: quels enjeux ?* », avec Laurence Monnoyer-Smith (Commissaire générale au développement durable), Jennifer de Temmerman (députée du Nord) et Jean-Marc Zulesi (député des Bouches-du-Rhône). Laurence Monnoyer-Smith y a insisté sur trois enjeux majeurs pour une gouvernance participative des biens communs. D'une part,

gérer la pression de l'urgence qui fait peser une contrainte assez forte sur la gestion des communs : il y a une tentation à l'autoritarisme pour lutter plus efficacement contre le changement climatique, mais peut-on sacrifier la participation sur l'autel de l'environnement ? D'autre part, nous faisons face à des enjeux climatiques très complexes. Il y a un risque de se reposer sur l'avis des experts pour trouver des solutions ; or, il est nécessaire de développer l'appropriation collective du sujet. Le dernier enjeu est de ne pas céder à la tentation de capter la parole des acteurs considérés comme légitimes (élus et techniciens), en oubliant de donner la parole aux sans-voix.

Pour Jean-Marc Zulesi, le droit d'interpellation, inscrit dans la loi par les ordonnances relatives au dialogue environnemental, est un des leviers pour répondre à ces questions : il donne à la société civile un moyen légal de signaler un projet comportant des risques environnementaux. L'amélioration de l'accès à l'information et de la transparence des projets doit permettre de développer l'expertise des citoyens, et de leur donner les moyens de s'approprier les projets.

Pour Jennifer de Temmerman, cette amélioration dans l'accès à l'information doit aussi permettre de diversifier les espaces de participation et ses publics, avec leurs compétences et leurs savoirs propres. Tout cela est essentiel dans la

construction d'une confiance mutuelle, nécessaire à la tenue de dispositifs efficaces et productifs.

Mettre en œuvre la Charte : entre quête de légitimité et appui méthodologique

L'après-midi a été consacré à quatre retours d'expériences sur la mise en œuvre de la Charte de la participation du public. Pour Alain Dupont, Vice-président de la Communauté de communes de Petite Camargue, adhérer à la Charte a permis non seulement de bénéficier de retours d'expériences mais aussi de légitimer les démarches de participation mises en place sur l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial.

Julie TALDIR, Cheffe du pôle concertation et relations extérieures de SNCF Réseau est intervenue pour témoigner de la mise en place d'une politique de diffusion de la culture de la participation en interne ; l'entreprise s'est appuyée sur la Charte pour la décliner sur ses projets, en remplacement d'une ancienne charte. Cette déclinaison s'est faite collectivement, au sein d'un groupe de travail spécial qui a ensuite travaillé aux outils à mettre en place pour compléter la charte et améliorer l'appropriation par les équipes-projets.

Julie Schwager, chargée des démarches partenariales de développement durable à la DREAL Bretagne, a expliqué comment, en s'appuyant sur la Charte, la DREAL avait lancé une concertation sous l'égide d'un garant, sur un sujet technique

comme l'usage des nitrates dans les sols en Bretagne.

Enfin, pour Richard Marcelet, Chef du pôle promotion du développement durable de la DREAL Grand-Est, la Charte a été le prétexte pour la constitution d'un réseau régional d'élus, et la mise en place participative d'un projet de développement numérique dans la communauté de communes de la Brie champenoise.

Ce qu'on en a pensé...

Le bilan que l'on a tiré de cette journée est assez positif ; ces espaces de rencontres sont essentiels pour favoriser le rapprochement entre les différents acteurs de la participation, et créer des synergies entre eux. Les perspectives de travail offertes par la feuille de route de la Communauté de la Charte sont porteuses d'ambition et convergent avec celles de l'Institut : travail sur garants, diffusion et appropriation des nouveaux droits et devoirs amenés par la réforme du dialogue environnemental, ouverture d'espace de dialogue et de collaboration entre acteurs divers...

Il était très enrichissant d'avoir des exemples concrets de mise en application de la Charte. En effet, comme l'a rappelé Laurence Monnoyer Smith en ouverture de la journée, c'est en montrant que la concertation en amont, qualitative, permet une meilleure appropriation des politiques publiques ou des projets mis en œuvre, que les réformes institutionnelles se diffuseront et seront efficaces, suivies de changements de pratiques effectifs.